



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2016-03-03-R-0178

commune(s) :

objet : **Comité technique (CT) - Désignation des représentants - Abrogation de l'arrêté n° 2015-11-23-R-0779 du 23 novembre 2015**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

n° provisoire 3737

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif au Comité technique (CT) ;

Vu la délibération n° 2014-0301 du Conseil de communauté du 15 septembre 2014 fixant le nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de l'établissement du CT ;

Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles du 3 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole de Lyon n° 2015-11-23-R-0779 du 23 novembre 2015 portant désignation des représentants du CT ;

Vu la demande de démission formulée par monsieur Christophe Quiniou de ses fonctions de représentant titulaire au sein du CT reçue le 2 février 2016 ;

Vu la demande de démission formulée par monsieur Jean-Marc Sirera de ses fonctions de représentant suppléant du personnel au sein du CT ;

arrête

Article 1er - La composition du Comité technique (CT) de la Métropole de Lyon est fixée comme suit :

Représentants titulaires de l'organe délibérant	Représentants suppléants de l'organe délibérant
<ul style="list-style-type: none"> - madame Michèle Vullien - monsieur Michel Rousseau - madame Béatrice Gailliout - monsieur Marc Cachard - madame Doriane Corsale - madame Catherine Panassier - monsieur Gilles Roustan 	<ul style="list-style-type: none"> - monsieur Yves Jeandin - monsieur Thierry Butin - madame Marie-Christine Burricand - madame Muriel Lecerf - madame Marylène Millet - madame Ludivine Piantoni - madame Béatrice Vessiller

Représentants titulaires agents es-qualité de la collectivité	Représentants suppléants agents es-qualité de la collectivité
<ul style="list-style-type: none"> - le Directeur général - le Directeur général délégué aux ressources - le Directeur des ressources humaines ou le responsable du service relations sociales - le Directeur général délégué au développement urbain et au cadre de vie - le Directeur général délégué au développement solidaire et à l'habitat - le Directeur général délégué au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - le Directeur général délégué aux territoires et à la cohésion métropolitaine - le Directeur du pôle transformation et régulation 	<ul style="list-style-type: none"> - le Directeur du pôle développement économique et international, emploi et insertion - le Directeur ressources de la direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - le Directeur du pôle personnes âgées et personnes handicapées - le Directeur de la protection de l'enfance - le Directeur de l'eau - le Directeur de la voirie - le Directeur ressources de la direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - le Directeur de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
<ul style="list-style-type: none"> - madame Agnès Breaud - CFDT - monsieur Joël Serafini - CFDT - monsieur Robert Borrini - CFDT - monsieur Sébastien Renevier - CFE-CGC - monsieur Frédéric Golodian - CFE-CGC - madame Laurence Margerit - CGT - monsieur Dominique Raquin - CGT - monsieur Djamel Mohamed - CGT - monsieur Martial Mouton - CGT - monsieur Mohammed Tahar - CGT - monsieur Luis Da Costa - CGT - monsieur Franck Garayt - FNACT-CFTC 	<ul style="list-style-type: none"> - madame Anne Charpentier - CFDT - monsieur Jean-Marie Moussaoui - CFDT - madame Mireille Rajinthan - CFDT - madame Sandrine Ortega - CFE-CGC - madame Marina Pires - CFE-CGC - madame Agnès Cottin - CGT - madame Brigitte Yvray Duc Plachettaz - CGT - monsieur Philippe De Schepper - CGT - monsieur Maxime Bouton - CGT - madame Anne-Marie Sanchez - CGT - monsieur Fabrice Elouarghi - CGT - monsieur Jean-Paul Truchet - FNACT-CFTC

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
- monsieur Azzedine Touati - FO - monsieur José Raymond Rodriguez - UNSA - monsieur Jean-Pierre Zeglany - UNSA	- monsieur Bruno Jacolin - FO - monsieur Grégory Velien - UNSA - madame Christine Radix - UNSA

Article 2 - La présidence du CT est assurée par madame Michèle Vullien.

En application de l'article 2 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, tout représentant titulaire de la Métropole de Lyon qui se trouve empêché de prendre part à une séance du CT peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants. Toutefois, pour les représentants du personnel, cette faculté ne joue qu'entre représentants élus sur une même liste de candidats ou tirés au sort, selon la procédure prévue à l'article 20 dudit décret.

Article 3 - Monsieur le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département et qui emportera, à cette même date, abrogation de l'arrêté n° 2015-11-23-R-0779 du 23 novembre 2015. Une ampliation sera notifiée aux destinataires du présent arrêté.

Lyon, le 3 mars 2016

Le Président,

Signé

Gérard Collomb

Affiché le : 3 mars 2016

Reçu au contrôle de légalité le : 3 mars 2016.